

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021 A 20H40

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h40.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St-Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz Christian Tripod, Vice-président

Excusé : Monsieur David Schütz

.....

Exécutif - présents :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Messieurs	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14.09.2021
2. Propositions et Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints dont la présentation du budget 2022
4. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG - 1 décision
5. Projets de délibérations
 - 5.1. Délibération pour annuler la servitude pour le cheminement piétonnier route de Crans sur trois parcelle et constitution d'une nouvelle servitude sur deux parcelles, suite au retrait de l'un des propriétaires
 - 5.2. Délibération pour activer le coût de la démolition des jeux sur la parcelle 369 dans le crédit d'investissement et ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 54 500 F pour couvrir tous les travaux effectués
6. Proposition du Maire et des adjoints
7. Propositions individuelles et questions

.....

M. Hornung accueille et présente M. Pierre-Alain Aubert, présent dans le public, qui remplacera Mme E. Boissier, au poste de secrétaire général dès le 1^{er} novembre 2021.

.....

1. Approbation du PV du 14.09.2021

Mme Sermet, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance et demande si quelqu'un a une remarque concernant le PV de cette séance.

M. Devenoges est listé dans les conseillers municipaux présents : à retirer.
A remplacer par M. Nicolas Meda.

p. 116 Décorations de Noël

... Z. Kössler pense que la Commission souhaiterait diriger les opérations.

Ce paragraphe doit être modifié comme suit à la demande de Mme Kössler :

... la Commission se demande qui va diriger les opérations.

p. 115 Secrétariat des commissions

M. Baudet souhaiterait que le Conseil municipal fasse appel à des étudiants pour la prise des PV.

Mme Baudet demande que ce passage soit corrigé ainsi :

M. Baudet rappelle que de faire appel à des étudiants a déjà été discuté lors d'un Conseil.

p. 119 Règlement communal et divers administration

C. St-Mart demande si toutes les nouvelles adresses mail « celigny.ch » sont actives.

Mme St-Mart demande que ce texte soit corrigé comme suit :

C. St-Mart demande quand toutes les nouvelles adresses mail « celigny.ch » seront actives.

Le PV du 14.09.2021 est ensuite accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Propositions et Communications du bureau du Conseil municipal

Voyage du Conseil municipal 2022

Mme Sermet rappelle que Mme Zuppinger et M. Nussbaumer ont commencé à organiser un voyage-surprise, en 2019, qui n'a pas pu avoir lieu en raison de COVID19. Tous les frais engagés ont été remboursés. Mme la Présidente demande si le Conseil municipal veut reconduire ce voyage en 2022, sur une fin de semaine.

Les conseillers municipaux sont invités, ainsi que l'Exécutif. Il est rappelé que, selon le coût et le budget à disposition, les conjoints versent ou non une participation financière.

M. Hornung précise que ce voyage n'est pas annuel mais organisé en début et en fin de législature. Afin d'éviter une charge de travail, il avait pensé confier cette organisation à quelqu'un de l'extérieur.

M. Nussbaumer explique que c'était le cas en 2019 et que cette personne est d'accord de reprendre cette organisation en 2022.

Mme Zuppinger demande quel est le budget à disposition.

M. Tripod pense qu'il faudrait plutôt revenir vers le Conseil avec une proposition.

M. Nussbaumer précise que le projet était prévu sur un samedi et un dimanche et en Suisse.

(ndlr : le budget provisionné se monte à CHF 20'000.- reporté en 2022)

Escalade – vendredi 10.12.2021

Le Conseil municipal est d'accord avec le choix de cette date.

M. Meda transmet que les lieux impliqueront les conditions à remplir (PASS COVID entre-autres).

Si le PASS est obligatoire, dès le contrôle fait à l'entrée, les personnes peuvent se déplacer.

La salle communale avec la tente sont évoqués, ainsi que la place des Grands-Chênes.

Mme Fillistorf demande pourquoi ne pas, cette année, organiser une fête que pour les enfants.

Pour M. Meda, deux lieux différents n'est pas idéal. Il pense que soit tout le monde reste dehors, même s'il fait froid, soit sous tente et accès réservé uniquement à ceux qui ont le PASS ou un test valide.

Pour Mme Sermet, il ne faut pas exclure une partie de la population. M. Nussbaumer est pour une fête à l'extérieur, ouverte à tous, en contrôlant les distances dans les files d'attente. M. Berney pense qu'il faut mettre à disposition des zones tempérées avec accès réservé.

Mme Boissier recommande de vérifier ce qui est autorisé par la loi genevoise pour le chauffage des tentes.

M. Louvrier, se référant au tableau récapitulatif du médecin cantonal, confirme que même à l'extérieur, les personnes sans PASS doivent rester assis pour consommer (manger/boire).

M. Meda transmet que la Commission Culture et Loisirs va élaborer un scénario et qu'il faudra faire des choix : tous au détriment du confort ou à l'abri au détriment des sans PASS.

Mme St Mart pense que la commune pourrait aussi renoncer à organiser cette manifestation.

Pour M. Meda, il faudra peut-être faire différemment en faisant participer l'école (avant de partir, les enfants pourraient chanter dans le préau, ce qui serait compatible avec la situation sanitaire actuelle). Ce sera plus délicat pour la soupe.

La grande marmite en chocolat pourrait être remplacée par des petites marmites pour les enfants, à l'école.

Mme Rüfenacht propose qu'une sous-commission étudie l'aspect légal. M. Meda répond que la Commission Culture et Loisirs s'est déjà réunie pour plancher sur ce sujet.

M. Louvrier transmet qu'il a une réunion le 30 septembre à l'école et que la directrice n'a pas donné de réponse définitive pour collaborer. Le principe est que les consignes du DIP valables au moment de l'Escalade seront à appliquer. Les enfants répéteront des chants.

Mme Chassot Leiglon pense qu'un point tempéré serait bien mais les gens vont s'y rassembler. Elle pense que c'est important que la population puisse le faire en cette période.

M. Hornung rappelle que des bâches existent pour fermer le parking visiteurs des Grands-Chênes. Mme Boissier rappelle que la demande d'autorisation de manifestation doit être faite au min. 30 jours avant la date prévue et que tous les détails y relatifs doivent être transmis.

3. Communication du Maire et des adjoints

Budget 2022

M. Hornung précise que la documentation sera remise aux conseillers municipaux en fin de séance. Il demande que ces derniers envoient leurs questions à Mme S. Rüfenacht, présidente de la Commission des Finances avant le 12 octobre.

M. Hornung commente les chiffres et relève que 2022 sera une première pour Céligny avec un budget déficitaire d'environ CHF 99'000.-. Un plan intentionnel des investissements (nombreux projets en réflexion-vision à long terme à obtenir) sera également remis, de même que la liste des amortissements du patrimoine administratif.

Les dettes se composent de 4 mio pour l'achat du terrain des Grands-Chênes et de 6 mio pour la construction des immeubles de ce quartier.

M. Nussbaumer demande pourquoi, s'il y a déficit, la commune ne pourrait pas faire des économies. Pour M. Hornung la gestion est différente d'un ménage et il n'est pas possible, pour les communes, de puiser dans de l'argent mis de côté. Il signale que la péréquation est nettement plus élevée en raison de la somme de 5 mio perçue en 2020.

Mme Sermet, se référant à la commission élargie de ce jour avec une présentation de M. Michel Bertschy, directeur du SAFCO, demande si des conseillers veulent obtenir le budget détaillé. Ce dernier n'est remis jusqu'à ce jour qu'aux membres de la Commission des Finances.

Pour M. Berney, il suffit de caviarder les noms et les renseignements qui devraient rester confidentiels.

M. Tripod est d'accord avec cette façon de procéder.

Mme Rüfenacht, partant du principe que ces dépenses sont faites par la Mairie, ne voit pas où la LIPAD serait violée par la remise d'un budget détaillé.

Mme Sermet demande quels conseillers municipaux sont intéressés de recevoir le budget détaillé.

Mme Zuppinger, MM. Berney, Meda, Nussbaumer et Pipoz s'annoncent.

Mme Boissier leur fera parvenir ce document.

Mme Rüfenacht demande que les questions lui soient envoyées avant dimanche soir (10.10.).

M. Hornung rappelle d'être prudent avec les questions par l'intermédiaire des boîtes mail privées.

Il manque deux documents signés par deux conseillers municipaux pour que Mme Boissier fasse activer les adresses mail celigny.ch. Les intéressés feront le nécessaire.

Mme Chassot Leiglon souligne que ces chiffres sont confidentiels car non adoptés, donc non publics.

Chemin du Léman – DP 473

M. Hornung revient sur ce dossier et sur la délibération votée pour refaire ce chemin. Plusieurs conseillers municipaux se sont rendus sur place samedi 2 octobre pour constater la situation de visu.

(ndlr : 10.02.2020-crédit d'étude de CHF 17'000.- et 13.04.2021 crédit de réalisation de CHF 30'000.-).

A l'époque, l'accès à cette parcelle se faisait par les propriétés de chaque côté (largeur chemin env. 1,5 m.). L'idée est de poser une structure métallique pour permettre d'accéder au terrain et donc au lac (plage de sable).

M. Tripod rappelle que le Conseil municipal a déjà voté et décidé que cette parcelle doit revenir à la commune et au public, le budget adéquat ayant été délibéré. A l'époque, M. Tripod s'était rendu sur place avec d'autres conseillers. Il demande si M. Hornung propose de revenir en arrière.

M. le Maire rappelle que l'un des propriétaires avait fermé cet accès par un mur, qui a dû être démolie suite à une demande du Conseil municipal. Les propriétaires voisins usent de tous les moyens juridiques pour éviter cet accès. M. Hornung annonce qu'un recours contre l'autorisation de construire a été requis au Tribunal administratif par les propriétaires en question.

Le budget voté pour les travaux d'aménagement est de 30'000.- CHF. Si Mme Chassot Leiglon peut dépenser moins, elle le fera.

Mme Fillistorf demande pourquoi revenir en arrière si ce projet a été accepté et voté. M. Hornung explique qu'il ne se sent pas à l'aise dans cette situation. Il se battra pour réaliser ce projet mais veut que le Conseil municipal soit convaincu de son bien-fondé.

Mme Rüfenacht demande si les motifs des propriétaires sont connus. Pour Mme Baudet, ils n'ont pas envie d'avoir des gens près de chez eux. Mme Rüfenacht pense qu'il y a aussi une volonté d'épuisement avec le recours et que la commune doit se battre pour le principe d'un chemin public, avec accès au lac et aller jusqu'au bout.

M. Berney souligne que le montant total engagé sera de CHF 47'000.- et il demande quel coût aura la défense contre ce recours. M. Hornung explique que la Mairie a contracté une assurance protection juridique qui a accepté ce dossier. Il n'y aura donc pas de surcoût.

M. Nussbaumer fait remarquer que seules les personnes valides pourront aller sur place. De plus, la plage communale est vraiment toute petite (à son avis max. 3 personnes). Pour défendre le principe d'accessibilité au lac, il aimerait que la commune aille toutefois jusqu'au bout.

Par contre, la protection civile ayant été actionnée pour le pont vers le vieux cimetière, il propose de lui demander de créer des escaliers en bois, à un prix plus raisonnable et d'utiliser cet argent pour des choses plus importantes.

Pour Mme Fillistorf, cet endroit est magique et il appartient à la commune. Il faut se battre pour le principe et obtenir un accès public.

Pour M. Hornung, la Mairie doit pouvoir assurer l'ordre dans toute la commune et il y a un potentiel de problèmes avec les voisins. S'il y a trop de bruit et d'agitation, il faudra gérer.

Une idée serait de privatiser cet accès avec une clé, pour les Célignotes.

Pour Mme Rüfenacht, il s'agit d'un territoire communal et il ne faut pas céder et laisser cet accès ouvert à la population. M. Meda pense que l'accès est difficile.

M. le Maire souligne également que le passage est serré avec un arbre au milieu.

Décision :

Le Conseil municipal veut continuer ce projet et demande que la Mairie mette tout en œuvre contre le recours au Tribunal administratif.

Accueil des nouveaux habitants

Un procès-verbal d'organisation a été envoyé à la Mairie.

M. Louvrier informe le Conseil que la Mairie a fait l'acquisition de 5 tables mange-debout et qu'elles pourront être utilisées pour cette soirée. M. Nussbaumer a déjà envoyé la commande pour la location de 8 tables mange-debout. A son avis, 5 ne seront pas suffisantes.

M. Nussbaumer aimerait savoir si les déplacements de personnes dans la salle seront possibles.

M. Louvrier répond positivement pour autant que le PASS Covid soit obligatoire à l'entrée.

Indemnités des membres des commissions

M. Hornung propose que la Mairie reprenne l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants, plutôt qu'elle soit faite par des conseillers municipaux volontaires.

Mme Zuppinger aimerait savoir si les organisateurs, soit M. Nussbaumer et elle-même, peuvent être défrayés comme les séances de commission. Elle précise qu'ils apprécient d'organiser cette soirée.

Pour M. Hornung, si une commission ad hoc est nommée par le Conseil municipal, il y aura des indemnités de présence pour les séances. Dans ce cas, il considère que Mme Zuppinger et M. Nussbaumer le font à titre individuel.

Pour Mme Sermet, cette question est récurrente car certains conseillers se rencontrent aussi en petit comité pour l'organisation de certaines manifestations. Il faudrait alors aussi prévoir des indemnités.

M. Hornung propose de discuter de ce point lors d'un prochain Conseil municipal et rappelle que ces indemnités ont une influence sur le budget. Pour sa part, il ne faut pas considérer de la même façon la préparation et la présence sur place le jour-même.

Pour M. Nussbaumer, cet acte de présence fait partie des tâches de la personne élue.

M. Nussbaumer demande si des indemnités sont automatiquement versées dès lors qu'un procès-verbal est rédigé. Mme Boissier donne quelques explications concernant les commissions ad hoc.

Mme Rüfenacht recommande de pouvoir documenter le système de contrôle interne et pense qu'il faut prévoir des changements dès 2023. Ce point pourrait être discuté en janvier 2022.

Pour M. Hornung, la Mairie peut montrer différemment sa reconnaissance aux bénévoles, avec un bon d'achat par exemple.

M. Tripod pense qu'une commission ad hoc pourrait être nommée pour réfléchir à l'organisation des manifestations. Le problème de fond est le suivant : historiquement le Conseil municipal effectue des tâches qui ne sont pas de sa responsabilité. Pour lui, commission nommée ou pas, les conseillers doivent assumer certaines tâches. Dans l'idéal, il faudrait que le Conseil municipal transmette des demandes d'organisation et que l'Exécutif trouve les moyens de les assumer. Ce n'est pas le rôle du Conseil d'organiser sur le terrain.

Pour M. Louvrier, chaque commission est libre de décider ou non d'organiser elle-même des manifestations. Il n'y a aucune obligation.

Pour M. Meda, le risque est d'avoir beaucoup de projets et que la Mairie n'ait pas les forces vives pour les assumer. A son avis, il faudrait plutôt initier des envies et soutenir les actions villageoises.

Mme Fillistorf cite le Celywood pour exemple.

Mme Baudet pense qu'il faut une discussion en profondeur et M. Tripod propose qu'une commission élargie soit nommée et traite ces sujets importants.

Décision :

Une commission ad hoc devra être nommée et se réunir pour plancher sur ces sujets.

Jobs d'été

Suite à une remarque de M. Nussbaumer, l'Exécutif s'est questionné sur la rémunération des jobs d'été. Mme Chassot Leiglon s'est renseignée auprès d'autres communes genevoises. Elle a ainsi relevé qu'en-dessous de 18 ans, les jeunes mineurs sont payés aux alentours de CHF 20.-/h. Les jeunes majeurs en formation sont rétribués, quant à eux, à CHF 23.-/h.

Pour Mme l'adjointe, si les jeunes s'impliquent, il faut les gratifier pour qu'ils continuent.

Vélos en libre service

Céligny se trouve au carrefour Vaud-Genève et deux possibilités de location existent, soit PubliBike (service de location de vélos en libre service) à Nyon et VéloParage à Genève.

La Commission aménagement-mobilité du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac compte mener une réflexion pour déterminer comment faire pour avoir les fournisseurs des deux cantons. Les associations décident elles même d'accepter ou non des emplacements, et ce en fonction du nombre d'utilisateurs. De plus, il faut un endroit où laisser ces vélos.

Le système genevois permet de comptabiliser les heures d'utilisation.

Mme Chassot Leiglon se renseignera pour déterminer si des vélos électriques seront également mis en location.

Food-trucks

M. le Maire explique qu'actuellement deux food-trucks tournent au 35, route des Coudres.

M. Sad Al Din avec des spécialités syriennes (son revenu) et la famille Nasel (qui débute) avec des plats de la Réunion. Cela amène notamment des nuisances olfactives pour les voisins.

M. Hornung annonce qu'un point de la situation sera fait début novembre.

Stratégie solaire des SIG – bâtiments communaux

M. Hornung annonce une présentation des SIG en commission élargie le 9 novembre 2021 à 19h.

Un plateau-repas sera prévu.

4. Droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

Il s'agit cette fois d'une subvention de 2,2 millions de francs, octroyée par le Fonds intercommunal au SIACG, pour l'acquisition et l'implémentation d'un système informatique concernant la gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.

Pour M. Nussbaumer cette somme est faramineuse. M. Tripod explique que le SIACG mettra ce SIRH à disposition de l'ensemble des communes, ce qui permet de mutualiser les coûts. C'est l'une des missions de l'ACG.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil municipal ne fait pas usage de son droit de veto.

5. Projets de délibération

5.1. Servitude cheminement piétonnier route de Crans

Au début du projet, 4 propriétaires se sont montrés d'accord de créer une servitude de passage sur leurs parcelles. Au fil du temps, 1 propriétaire s'est retiré, puis un 2ème, raison de la délibération de ce jour. Toutefois, la majeure partie du cheminement reste sous servitude (cf plan remis).

M. Tripod relève que, sans servitude inscrite, le propriétaire pourrait décider d'enlever ce cheminement, qui se verrait tronqué. Il demande qui serait responsable en situation de danger.

Mme Chassot Leiglou répond que le propriétaire en question n'est pas dans le mode de supprimer ce passage sur sa parcelle.

Mme Boissier précise qu'à l'époque tous les propriétaires concernés ont signé un accord d'accepter ce cheminement.

Pour M. Hornung, si le cheminement est supprimé, les piétons passeront alors sur la route de Crans et la Mairie n'est pas responsable des piétons sur la route.

Pour M. Tripod, il faudrait continuer les démarches avec les deux personnes qui ont renoncé.

M. Nussbaumer rappelle qu'un accord avait été conclu avec Crans/VD pour que cette commune continue ce cheminement sur son territoire. Le trottoir s'arrête à Céligny et ensuite, depuis le pont (VD), il n'y a plus rien. M. Hornung transmet que les travaux sur le pont ont été réalisés et qu'ensuite, il y a des limites de propriétés.

Mme Baudet demande si un passage-piétons pourrait être créé entre la fin de la parcelle côté droit de la chaussée dir. Crans et le cheminement qui continue à gauche afin de sécuriser la traversée de la route de Crans. Pour M. Hornung, les passages-piétons ne sont possibles que s'il y a beaucoup d'utilisateurs. Mme Chassot Leiglou pense que la vitesse est aussi un problème et se renseignera.

Mme Chassot Leiglou lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération du 16.06.2020, approuvée le 27.10.2020, relative à la constitution d'une servitude de passage public sur 3 parcelles et à la constitution d'une servitude de passage public sur 2 parcelles suite au retrait de l'un des propriétaires

Vu le crédit de 350'000 F voté le 12 mars 2013 et accepté le 31 mai 2013 par le Conseil d'Etat, pour la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Crans depuis la sortie du village de Céligny jusqu'à Crans/VD,

vu que Monsieur Jean-Christophe Pradervand, propriétaire de la parcelle 154, plan 10, s'est finalement retiré du projet,

vu que la commune de Céligny et les deux propriétaires des fonds servants ont décidé de constituer désormais la servitude sur les parcelles suivantes :

- parcelle 614, plan 10, propriété de la SI Le Feuillage SA
- parcelle 157, plan 10, propriété de Monsieur Herbert Schütz,

vu le dossier de mutation N° 6/2013 "Cadastration", établi le 2.10.2013, par Buffet Boymond SA, géomètres officiels à Genève et le plan de servitude modifié le 13.09.2021,

vu le projet d'acte de constitution d'une servitude de passage public établi le 22.09.2021 par Maître Laurence Morand-Jacquemoud, Notaire, Genève,

vu que tous les frais inhérents à la constitution de cette servitude sont entièrement pris en charge par la Commune de Céligny,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13.04.1984,

sur proposition de Monsieur le Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour et 2 abstentions,

1. D'accepter l'annulation de la délibération du 16.06.2020, approuvée le 27.10.2020, concernant la constitution d'une servitude de passage public en faveur de la commune de Céligny, sur 3 parcelles,
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage public incessible, pour une durée de 41 ans à compter de la date d'inscription de l'acte au Registre foncier, sur 2 parcelles, soit N°614 – propriété de la SI Le Feuillage et N° 157 – propriété de M. Herbert Schütz, au profit de la commune de Céligny, étant entendu que la commune assumera l'entretien et la responsabilité relative au domaine public.
3. De charger Monsieur le Maire et l'un des deux adjoints de procéder à la signature des actes notariés y relatifs.

5.2. Crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de jeux sur la parcelle 369

Mme Chassot Leiglon explique que les frais de démolition des anciens jeux, pour CHF 50'000.-, auraient dû être comptabilisés dans le fonctionnement, où le budget 2020 adéquat était prévu. Dans les faits, ce montant a finalement été comptabilisé dans le crédit d'investissement pour l'aménagement, ce qui a généré un dépassement, relevé par le Service des Affaires Communales.

Les comptes 2020 ayant été révisés et acceptés, il n'est pas possible de corriger.

Le but de cette délibération est de régulariser cette situation.

Mme Chassot Leiglon lit **la délibération** :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 54 500 F pour l'aménagement de la place de jeux sur la parcelle 369, de 1'595 m2, commune de Céligny

Vu le crédit d'étude de 150 000 F voté par le conseil municipal le 14.01.2020, pour la restructuration de la place de jeux sur la parcelle 369, de 1'595 m2, commune de Céligny, approuvé par le département compétent le 11 mars 2020,

vu le total des dépenses (démolition anciens jeux et nouveaux aménagements) atteignant F 204 354,70

conformément à l'art.30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour et 2 abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 54 500 F pour couvrir tous les travaux effectués, y compris la démolition, concernant l'aménagement de la place de jeux intergénérationnels sur la parcelle 369, de 1'595 m2, commune de Céligny,
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14.01.2020.

M. Hornung rappelle qu'à l'époque cette place de jeux a été créée sur une parcelle appartenant au Canton de Genève. Depuis, la commune en a fait l'acquisition.

(ndlr : délibération pour le crédit adéquat de CHF 86'000.- le 16.06.2019, approuvée le 9.9.2019).

6. Propositions du Maire et des adjoints

Place de la jeunesse à Céligny

M. Hornung informe les conseillers municipaux qu'une soirée-débat sera organisée le 4.11.2021.

Seront présents : L. Carpy (travail de recherche pour les jeunes en cours), habitants des Grands-Chênes et la Police. Il s'agira d'écouter les moins jeunes. M. Hornung pense rencontrer ensuite les jeunes séparément. Il aimerait créer un dialogue et éviter des situations de conflit.

Mme Sermet explique que le groupe de travail planchant sur ce thème avec M. Carpy s'est réuni 1x par mois. La Commission Culture et loisirs réfléchit également sur la possibilité d'offrir quelque chose de différent pour les jeunes.

M. Louvrier précise que l'Exécutif aurait voulu organiser cette soirée avant mais cela était difficile en raison de COVID19, qui a freiné la réactivité et la communication de la commune. Il faut mettre les choses en perspective.

M. Hornung précise que la Mairie intègre ces jeunes dans les jobs d'été et qu'il espère pouvoir les toucher par ce biais.

7. Propositions et questions individuelles

Routes

M. Berney revient sur une demande de la Commission des Routes et parking de faire élaguer les arbres en bord de route. Il rappelle aussi que le chemin des Ochettes continue de se dégrader.

Mme Chassot Leiglon explique que le géomètre a posé les bornes de limite de propriété sur ce chemin, démontrant qu'il n'est pas possible de tailler plus les haies.

Elle doit toutefois reprendre le sujet des tailles pour que les normes soient respectées sur l'ensemble du territoire communal.

Revêtement des chemins communaux

M. Berney remercie Mme Chassot Leiglon d'avoir refait les chemins communaux dans le haut de la commune. M. Nussbaumer fait remarquer que le revêtement du chemin du Bois de Bondex est de meilleure qualité que celui du cheminement piétonnier route de Crans.

Panneaux de votations/élections

M. Meda revient sur ce sujet. Les panneaux d'affichage sont ponctuellement posés sur la place devant la Mairie. Il propose de les déplacer plutôt sur le mur des Grands-Chênes qui longe le quartier, où ils seraient visibles.

Transfert de charges aux communes

M. Meda se réfère au courrier de septembre 2021, adressé par la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) aux députées, magistrats et conseillers municipaux. Cette association est préoccupée par le transfert de charges aux communes que le Canton envisage. Il aimerait comprendre de quoi il s'agit.

M. Louvrier explique que les enjeux sont très importants et que plusieurs dossiers sont en négociation, en parallèle avec un projet d'écrêtage afin de diminuer les charges cantonales en les transférant aux communes.

Actuellement le Canton cherche à faire reprendre à l'ACG, dans son budget de fonctionnement, une charge d'environ 24 mio concernant la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle—loi J 6 11). En ce qui concerne les crèches par exemple, Céligny participe déjà au "pot commun" à hauteur de CHF 30'000.- alors que la commune n'a pas de crèche et aucune autre commune genevoise assez proche permettant de créer une crèche intercommunale.

A l'avenir, avec la péréquation financière et son indice de capacité financière légèrement supérieur à la moyenne, il se peut que la commune doive aussi contribuer au pot commun pour la FASE.. Si des prestations de la FASE sont utilisées (pour les adolescents par exemple), elles seront à financer en sus. Les associations de quartier (FCLR)craignent le désengagement du Canton.

Arbres

M. Meda demande s'il existe une réglementation pour la hauteur des arbres dans le village, des personnes s'inquiétant de la hauteur de certains arbres.

M. Tripod répond qu'une loi cantonale régit cela et qu'il faut s'adresser à la DGNP.
(ndlr : il s'agit de l'OCAN Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature).

Questions diverses

M. Nussbaumer a transmis 4 questions à l'Exécutif et s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse. Mme Sermet, Présidente du Conseil municipal, a omis de les transmettre. Ces sujets seront repris.

Schéma directeur communal

M. Tripod, se référant à la convocation pour la séance du 11 octobre, transmet qu'à cette date les membres de la Commission des Finances ont prévu de se rencontrer pour préparer la commission du 12 octobre. En conséquence, Mme Rüfenacht et M. Tripod demandent un report.

La séance du 11 octobre n'était pas à l'agenda communal.

Pour M. Louvrier, ce thème est important et il faut avoir un maximum de personnes présentes.

M. Hornung accepte un report d'un mois max.

La séance est levée à 23h.



Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale